

# CONSEIL MUNICIPAL DU 03 AVRIL 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 03 avril le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-VICTURNIEN s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean DUCHAMBON, Maire de Saint-Victurnien.

Présents : Jean DUCHAMBON, Jacques TOULEMONT, Guillaume SARRE, Laurence BEIGE, Didier DELAVERGNAS, Elodie RIBOT, Pascal BECHU, Stéphanie REIJASSE, Jean-François VAUZELLE, Adeline GORCE, Emmanuel BAUDET, Cécile HENRY, Isabelle LESPORT, Frédéric BRUN, Sandrine JAVELAUD, Éric BORDET, Jean-Michel LACERE

Absents excusés :

Marie-Cécile SIMONNEAU donne pouvoir à Jean DUCHAMBON

Secrétaire : Guillaume SARRE.

**Ordre du jour** :

- Vote du Compte administratif (Commune et CCAS)
- Vote Budget primitif (Commune et CCAS)
- Vote des taux d'imposition
- Subvention communales et extra communales - Affaires diverses

Le compte-rendu précédent est adopté à l'unanimité

En préambule, le maire explique les difficultés pour établir ce budget. En effet le système de la comptabilité est passé de la M14 à la M57, ce qui a induit des changements de compte qui ne pouvaient pas être anticipés. De plus, le changement de logiciel JVS a été très complexe pour paramétrer tous les comptes. L'ATEC, surchargée, a été moins aidante ce qui a considérablement compliqué la saisie. Le Conseiller des décideurs locaux, sollicité par toutes les communes de la Pol et l'Ouest Limousin, n'a pu être totalement présent pour un soutien à la préparation du budget primitif. Les dotations de l'état ont été mise en ligne l'après-midi même du conseil municipal.

## **Compte administratif Commune**

Section investissement RECETTE : 269 768.28 €

DEPENSE : 198 312.95 €

Section fonctionnement RECETTE : 1 367 546.86 €

DEPENSE : 1 454 378.94 €

*Validé à l'unanimité*

## **Budget primitif Commune**

Section investissement RECETTE : 244 120.47 €

DEPENSE : 222 093.44 €

Section fonctionnement RECETTE : 1 810 520.50 €

DEPENSE : 1 810 520.50 €

*Validé à la majorité*

### Compte administratif CCAS

Section de fonctionnement Dépenses : 0 €

RECETTE : 67.20 €

Validé à l'unanimité

### Budget primitif CCAS

Section de fonctionnement Dépenses : 3 550.56 €

RECETTE : 3 550.56 €

Validé à l'unanimité

Le Maire rappelle que la municipalité a repris l'ALSH et la garderie périscolaire depuis le 01 janvier 2022. Ce service rendu à la population représente un coût de fonctionnement important. Une équipe d'animateurs et une directrice ont été embauchées ce qui représente une masse salariale élevée. De surcroît, des frais de transport et de prestataires ont été nécessaires au bon fonctionnement de l'ALSH. L'ALSH a entraîné des dépenses mais aussi des recettes. Après un début difficile, à ce jour, les factures sont envoyées directement par la Trésorerie pour éviter un intermédiaire et gagner un peu de temps. A ce jour, 9 000€ restent impayés et un suivi va être mis en place. Par ailleurs, il est prévu de faire un point d'étape à la fin du 1<sup>er</sup> semestre 2023.

Un tarif préférentiel pour l'utilisation de la garderie périscolaire sera appliqué aux employés communaux qui utiliseront le service pour leurs enfants.

Par ailleurs, l'augmentation du nombre d'enfants scolarisés à Saint-Victournien a entraîné une hausse des frais de scolarité et a nécessité de procéder à l'acquisition de mobilier pour agencer l'école et la cantine.

Le Maire nous informe que la mairie de Sainte Marie de Vaux dont les enfants sont scolarisés à Saint-Victournien versera une subvention d'environ 1 000€/enfant. 13 enfants sont accueillis.

Concernant les fluides et les combustibles, les dépenses ont pu être maîtrisées grâce au groupement de commandes. De plus, les préconisations du SEHV ont été respectées.

Un échange entre les membres du conseil municipal sur les dépenses qui relèvent du fonctionnement et de l'investissement. La réfection des salles de classe, le traçage des routes, les travaux de la poste comptent dans du fonctionnement.

#### Décisions :

- Le budget de l'alimentation est revu à la hausse et passe à 80 000€ sur le BP 2023 afin de pallier à l'augmentation de la fréquentation de la cantine pendant le temps scolaire et périscolaire.

Validé à l'unanimité

- Les tickets de cantine s'achètent toujours en mairie afin de garder du lien avec les parents. Depuis 1 mois, il est possible de payer les tickets par carte bancaire. Il est proposé d'augmenter le tarif du ticket pour les enfants de 0.20€, passant de 2€20 à 2€40.

Validé à la majorité

- Le tarif du repas pour les enseignants passera de 4.40€ à 4.80€

Validé à l'unanimité

- Le montant des locations des salles de fêtes est revu à la hausse avec un tarif « hiver » pour la période du 1<sup>er</sup> novembre au 31 mars et une période été : du 1<sup>er</sup> avril au 31 octobre

	TARIF					CAUTION	ACOMPTE		
	HC		Commerçant	Commune			HC	C	COMMUNE
	ETE	HIVER		ETE	HIVER				
BERNARDIE	650	700		325	350	1000	200	200	
SALLE VIENNE				120	140	500			

Pour toute location de la salle Vienne, il sera demandé une caution de 500€ et pour la salle de la Bernardie 1000€ afin de prémunir la municipalité des dégradations éventuelles et de permettre de retrouver la salle des fêtes aussi propre qu'à la remise des clés.

Ces décisions ne prendront effet qu'à partir des nouvelles locations. En aucun cas, la municipalité ne reviendra sur un contrat déjà engagé.

• Pas d'augmentation des taux d'imposition bâti et non bâti et réintégration de la taxe d'habitation pour les habitations secondaires avec un taux de 14.8 %. *Validée à l'unanimité*

Les demandes de subventions communales sont présentées et expliquées par J Toulemont.

✦ 13 associations communales sur 24 ont fait une demande ○ 2 nouvelles associations se sont créées

✦ Pour les associations hors commune, le Maire explique que, pour la SPA, la cotisation est de 0.98€/habitant. Il suggère de soumettre une motion aux élus de la Haute-Vienne. Le

Maire donne lecture des questions de l'opposition et répond aux questions :

✦ Assainissement :

○ La Chapelle Blanche, il manque une connexion ○ Le Mas, il faudra réfléchir à une pompe de relevage

○ Rue de l'Observatoire, pourra être récupéré avec la station d'épuration

La compétence est déléguée à la Communauté de Communes. Un courrier sera envoyé dans ce sens.

✦ Calendrier des réunions :

○ Un calendrier des réunions sera élaboré mais tout en indiquant que c'est compliqué de définir un jour précis

✦ Tribune de l'opposition dans l'éveil ○ Le format avait été défini sur une ½ page avec 300 mots en moyenne, police Calibri ✦ PLU :

○ Le Maire rappelle qu'il a déjà sollicité par 2 fois la Sous-Préfète pour connaître la marche à suivre ✦ Station-Service :

○ La Sté CGS Service a racheté le fonds de commerce

○ Des mises aux normes ont été réalisées par la Communauté de Communes qui a la compétence économique

○ Concernant l'empiètement sur la voirie, il pourra être réfléchi à des possibilités d'agencement et de signalétique au sol pour réguler la circulation. ✦ Projet de la garderie :

○ Le Maire informe que le maître d'œuvre étudiera les 2 possibilités ✦ Projet de la Poste :

○ Des demandes de subvention seront faites pour les travaux ✦ Ostensions :

○ Le Maire rappelle que le Comité des Ostensions œuvre. De plus, les toilettes publiques seront remises en service.

✦ Agents communaux :

○ Le Maire rappelle que les employés communaux ne peuvent intervenir chez des particuliers que s'il existe une convention comme c'est le cas dans l'exemple cité par l'opposition (convention signée par le Maire Lucien DESCUBES En faveur de Mr René Boutinaud pour l'entretien des pluviales passant dans son pré en bord de Vienne).

Chemins communaux :

✦ G Sarre nous informe que les chemins communaux devront être inscrits au PDIPR *Validé à l'unanimité*

La séance est levée à 21h35.